



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/RES/1028 (1995)  
8 décembre 1995

---

### RÉSOLUTION 1028 (1995)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3604e séance,  
le 8 décembre 1995

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions précédentes sur la situation au Rwanda, en particulier sa résolution 997 (1995) du 9 juin 1995,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) en date du 1er décembre 1995 (S/1995/1002),

1. Décide de proroger le mandat de la MINUAR jusqu'au 12 décembre 1995;
2. Décide de rester activement saisi de la question.

-----